



RCA: un programme d'assistance pour les victimes de viol

RCA: un programme d'assistance pour les victimes de viol : Depuis 2015, l'ONG **Médecinsdu monde** avec l'association des femmes juristes de Centrafrique mène un programme d'assistance aux femmes victimes de viol ou d'agression sexuelle. Dans un pays où les viols sont endémiques et les violeurs rarement inquiétés, le combat des femmes juristes et de l'ONG est l'expression d'un refus de l'impunité qui prévaut dans ce domaine comme dans d'autres en RCA. Dans les six centres de santé appuyés par **Médecinsdumonde** à Bangui et dans sa périphérie, des cellules d'écoutes pour victimes de viols ont été installées. Là, les membres de l'association des femmes juristes de Centrafrique essaient de convaincre ces victimes de porter l'affaire en justice. Pas facile dans un pays où l'impunité est quasiment la règle et où le système judiciaire peine à se relever. Rosalie Kogobet de **MédecinsduMonde** : « Ces agents juristes, dès qu'elles reçoivent ces cas, elles essaient d'aider les survivantes à constituer le dossier, et elles remettent à l'avocate qui fait l'assistance judiciaire. Cela permet à beaucoup de femmes aujourd'hui d'avoir le courage et d'aller à la justice » En deux ans d'existence, ce programme a permis l'instruction de plusieurs centaines de dossiers. Souvent, ils se règlent par la médiation ou n'aboutissent pas. Mais depuis le début de l'année, cinq condamnations ont été prononcées. Des condamnations qui aident aussi à convaincre les victimes à porter plainte, même si dans la grande majorité des cas, elles s'y refusent, explique Lydie Mbelet Koundia, présidente de l'association des femmes juristes : « C'est la majorité, parce qu'il y a le poids socio-culturel, le poids de la coutume, la peur et la honte également, la stigmatisation... Je vois une survivante qui a été violée par un groupe armé : quel courage elle va avoir pour rester en justice ? Déjà dans la société elle est stigmatisée, donc c'est un peu difficile » L'association a compilé un certain nombre de dossiers de viols commis par des groupes armés qu'elle réserve à la Cour pénale spéciale qui doit démarrer ses travaux à la fin de l'année. Mais les viols ne sont pas l'apanage des milices. La plupart sont commis par de simples quidams. Les victimes sont souvent des enfants. La plus jeune des victimes recensées par le programme n'avait pas plus de 3 ans.